

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 11 - 1 déc. 2017

À LA UNE

OHADA : La prescription des obligations commerciales

Par Étienne Nsie

OHADA

Indifférence de la longue durée sur la nature et la soumission d'un bail professionnel à l'AUDCG, dès lors qu'il est conclu pour les besoins de l'activité commerciale du preneur

Par Aboudramane Ouattara

Quid de la contrariété d'une disposition de l'AUPSRVE à celle de la procédure civile d'un État partie de l'OHADA ?

Par Ma-Nzeza Donat Mandiangu

Sociétés commerciales : l'opération d'accordéon assimilée à l'augmentation des engagements des associés

Par Bréhima Kaména

Les représentants légaux de la société anonyme

Par Étienne Nsie

Caractère exécutoire des protêts faute de paiement revêtus de la formule exécutoire apposée par le greffier

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Problématique relative à la conditionnalité de conversion de la saisie conservatoire en saisie-attribution

Par Ma-Nzeza Donat Mandiangu

OAPI

Risque de confusion : appréciation globale

Par Nicolas Binctin

Droits nationaux

Bénin : réforme substantielle du droit des relations individuelles de travail

Par Moktar Adamou, Olivier Bustin

Cameroun : loi réorganisant la Cour suprême

Par Ramsès Akono Adam

Cameroun : loi fixant les incitations à l'investissement privé

Par Ramsès Akono Adam

Madagascar : décret d'application bis de la loi sur le PPP

Par Ravaka Andrianaivotsehenon

Congo : liquidation d'un établissement de microfinance et qualité pour agir

Par Daphtone Lekebe Omouali